

Arrondissement : GOURDON

Département du Lot

COMMUNE DE LE BASTIT

**Nombre de membres
en exercice : 11**

Présents : 9

Absents et excusés : 1

Votants : 10

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze juin à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 15 juin 2021, s'est réunie sous la présidence d' Eliette ANGELIBERT, Maire.

Sont présents : Eliette ANGELIBERT, Cyril GARRIGUES, Sébastien CHAMBERT, Hervé ROUMIEUX, Annick LANDES, Brigitte BURGALIERES, Pascal ANGELIBERT, Daniel HUREAU, Marilyne CAZAL

Représentés : Dominique JAUIJAY-DIF par Sébastien CHAMBERT

Excuses : Jean MAHE

Absents :

Secrétaire de séance : Brigitte BURGALIERES

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV de la séance précédente
- 2 - Projet de pacte de gouvernance de CAUVALDOR
- 3 - Contrat emploi aidé : reconduction
- 4 - Projet d'acquisition de maisons
- 5 - Projet de rénovation de la salle du Conseil Municipal
- 6 - Projet de réhabilitation du logement Mairie
- 7 - Désignation d'un référent ambroisie et moustique tigre
- 8 - Ecobarri "le Bout de la Côte" : DM n°2021-01
- 9 - Adressage : point sur la dernière réunion
- 10 - Petit patrimoine : demande de subvention à Cauvaldor
- 11 - Elections : Préparation du bureau de vote et des tours de garde
- 12 - Questions diverses

1/ Approbation du PV de la séance précédente

Lecture est faite du PV de la séance précédente du 14 avril 2021 qui est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne - DE_2021_15

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne n°14-09-2020-002 en date dU 14 septembre 2020 portant décision de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes ;

Vu le projet de Pacte de gouvernance ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

3/ Renouvellement Contrat Mr Covacin dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi au titre du Parcours Emploi Compétence - DE_2021_16

Mme le Maire fait part aux élus que lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 19 juin 2018, les élus avaient décidé de la création d'un emploi d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi au titre du Parcours Emploi Compétence.

Mme le Maire rappelle aux élus que Mr Alain COVACIN a été recruté au 20 juillet 2020 pour une durée d'un an dont le terme de ce contrat est le 19 juillet 2021 (délibération du 04 juillet 2020).

En contact avec le Conseiller Emploi de cet agent, Mme le Maire fait part aux élus que le renouvellement de son contrat ne sera effectif que le 20 juillet 2021, mais à ce jour le Conseiller ne peut pas assurer le taux de prise en charge et la durée d'un nouveau contrat.

Mme le Maire explique aux élus que prochainement le Conseiller Emploi doit prendre contact avec elle afin de lui donner les conditions de ce nouveau contrat.

Mme le Maire propose aux élus de reconduire le contrat de Mr Alain Covacin dans le cadre du dispositif énoncé ci-dessus et aux conditions proposées par Pôle Emploi lors du prochain établissement de ce dossier et demande l'avis à l'assemblée.

Les élus, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- émettent un avis favorable sur le renouvellement du contrat de Mr Alain COVACIN dans le cadre dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi au titre du Parcours Emploi Compétence, à durée déterminée, aux conditions proposées par Pôle Emploi,
- autorisent Mme le Maire à effectuer toutes démarches pour signer la convention avec l'Etat pour la prise en charge de ce poste ainsi que le contrat de travail avec Mr Alain COVACIN,
- précisent que les crédits ont été prévus lors du vote du budget primitif de cette année.

Mme le Maire fait part aux élus que l'agent étant en arrêt maladie, Cyril Garrigues a demandé à Cauvaldor l'aide d'un agent pour venir tondre les espaces les plus urgents.

Un agent nous est accordé pour 2 journées, voir 1 supplémentaire pour un coût prévisionnel de 16.53 €/h.

4/ Projet d'acquisition de maisons

Cyril Garrigues fait un compte rendu sur la visite de Mme OLIVAN du service SDAIL au Département.

A la maison LASSERRE, 2 logements T3 pourraient être envisagés et à la maison CHALVET, dans le bourg, 1 logement T4 pourrait voir le jour.

Pour cette dernière d'importants travaux seraient à prévoir. Ce projet serait réalisable à condition que la commune puisse obtenir un peu de terrain à l'arrière de cette maison soit, par le biais Mr Barret et ou Mr Trancart et Mme Ragot.

Le SDAIL peut nous accompagner pour réaliser une étude de faisabilité.

Il est décidé de monter un premier projet avec la maison Lasserre et les 2 logements près de la mairie.

5/ Projet de rénovation de la salle du conseil municipal

Mme le Maire rappelle qu'une ébauche de la rénovation de cette salle avec un devis avait été réalisé par l'entreprise CRC en début d'année, cette salle n'étant pas suffisamment isolée, les dalles de sol n'étant pas faciles d'entretien. Equipée d'un vidéoprojecteur et d'un écran, cette pièce se louerait sans difficulté à de petits groupes pour des réunions.

Sans compter que cette salle est occupée tous les lundis hors vacances scolaires par la Chorale du Bastit, également par le Club du 3e Age et rappelons que les séances du Conseil Municipal s'y tiennent régulièrement.

Il est décidé de fixer à nouveau un rendez-vous avec le responsable de l'entreprise CRC afin qu'il nous affine sa proposition. Mme le Maire doit se renseigner sur d'éventuels financements.

6/ Projet de réhabilitation du logement mairie

Ayant également une ébauche de réhabilitation par le service du SDAIL au Département pour ce logement ainsi que celui du côté salle des fêtes, l'option se porterait sur 2 T3 dans le logement côté mairie. L'appartement côté salle des fêtes, quant à lui, serait rafraîchi à l'identique et l'accent serait porté sur l'isolation.

Nous devons faire réaliser un diagnostic pour déterminer les prescriptions d'amélioration énergétique par Quercy Energies de Cahors.

Les élus décident de continuer avec le SDAIL la démarche entreprise pour ces 2 logements à réhabiliter.

Réhabilitation et rénovation énergétique de logements communaux - signature d'une convention avec le SDAIL - DE_2021_17

Mme le rappelle aux élus que l'assemblée délibérante a décidé de faire appel aux services du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) pour l'**opération de réhabilitation et rénovation énergétique de logements communaux transformés en :**

- 2 T3 pour le logement de la mairie
- 1 T4 pour le logement de la salle des fêtes
- 2 logements pour la maison Lasserre

Pour bénéficier de l'assistance du SDAIL sur ce dossier, il est nécessaire de conventionner avec ce dernier pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, pour accompagner la commune dans les plans de rédaction du programme, définition d'un budget prévisionnel et d'un plan de financement, consultation des entreprises (maîtrise d'œuvre, contrôleur technique et coordonnateur SPS, entreprises de travaux).

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de donner son accord à l'intervention du SDAIL pour une mission d'assistance à la commune,
- d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention, tout document et à engager toute procédure à la réalisation de ce programme.

7/ Désignation d'un référent ambroisie et moustique tigre

Mme le Maire fait part aux élus que l'ARS nous demande de désigner un référent ambroisie et / ou moustique tigre.

En effet, le moustique tigre et l'ambroisie sont 2 espèces exotiques envahissantes qui s'implantent en Occitanie et posent problème de santé publique :

- le premier, est un insecte qui peut permettre des maladies virales comme la dengue, le zika ou le chikungunya,
- la seconde est une plante annuelle qui émet à la fin de l'été un pollen très allergisant pour l'homme.

Les collectivités sont des acteurs clés de la prévention et à la lutte contre ces espèces.

Après un tour de table, Marilyne CAZAL est désignée référent "ambroisie" et référent "moustique tigre".

8/ Ecobarri "le Bout de la Côte" : DM n°2021-01

Mme le Maire informe les élus que pour pouvoir effectuer la vente des lots, il est obligatoire de faire établir, par acte notarié, un dépôt de pièces du lotissement.

La SCP BEAUJEAN est en charge de ce dépôt.

La provision sur frais réclamée est de 964.42 €TTC.

Après renseignement pris auprès du Trésorier, nous mandaterons en temps voulu la facture et une fois les travaux terminés, nous serons à temps de prendre une Décision Modificative si les crédits votés au budget sont insuffisants.

Annelise JORGENSEN du PNR des Causses du Quercy nous a envoyé les dépliants à distribuer concernant la publicité pour la vente des lots. Ce document donne la définition d'un écobarri , écoquartier rural ainsi que sa localisation et la précision sur les 6 lots.

9/ Adressage : point sur la dernière réunion

Lors de la dernière réunion, les emplacements des n° des boîtes aux lettres ont été fixés après avoir revu la dénomination des voies et chemins.

La carte de la commune reprenant ces éléments sera présentée dans le prochain bulletin des "mur-murs du Bastit". Chacun pourra émettre une remarque ou observation auprès de la mairie.

Une dernière réunion de travail avec la Poste et les élus aura lieu courant septembre.

Avec un peu de chance, nous pourrions réaliser le travail en fin d'année.

10/ Petit patrimoine - Restauration Lac de Mentines : demande de subvention à CAUVALDOR -DE_2021_18

Madame le Maire présente le programme de restauration du Lac de Mentines.

Le devis reçu par un artisan s'élève à un montant de 10 979.60 € HT.

Elle propose de déposer une demande de subvention à Cauvaldor au titre du fonds de soutien à la restauration du petit patrimoine.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

- Cauvaldor (plafonné à) : 5 000,00 €
- Auto financement : 5 979.60 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- les élus émettent un avis favorable à ce plan de financement,
- sollicitent une subvention au titre du fonds de soutien à la restauration du petit patrimoine auprès de Mr le Président de la Communauté de Communes CAUVALDOR,

- mandatent Mme le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

11/ Elections : préparation du bureau de vote et des tours de garde

Deux élections étant prévues les 20 et 27 juin, nous pouvons organiser ces 2 bureaux dans la même salle et dans ce cas, un seul président et un seul secrétaire suffisent.

La salle des fêtes sera donc divisées en 2 bureaux distincts séparés par des barrières et matérialisés au sol.

Les bureaux sont constitués ainsi que les tours de garde prévus de 8 h à 13 h et de 13 h à 18 h.

12/ Questions diverses

Restauration du "travail" donné par Gisèle DESTREL

Mme le Maire présente aux élus un devis établi par Mr Didier MARCOULY - auto entrepreneur à Soulomès qui s'élève à 1 680 € HT décomposé ainsi : pose du cadre de travail - fabrication et pose charpente en chêne rabotée et chevillée - pose tuiles plates avec arêtier + fêtage scellés au mortier.

S'ajoutent les fournitures suivantes : tuiles plates + volige peuplier + lattes et vis pour environ 900 € HT.

Accord des élus. Cet artisan pourrait effectuer ces travaux à l'automne.

Cyril Garrigues a demandé au responsable des services techniques de Cauvaldor de nous préparer l'enlèvement voulu au tracto pelle afin d'y déposer, sur une chappe béton, ce travail sur 4 socles en pierres, sur le couderc de Coujet.

Ces travaux devraient se dérouler dans le courant de cet été.

Isolation combles logement T3 dans le Bourg

Mme le Maire fait part aux élus que Dominique DIF, locataire de ce logement lui a annoncé qu'à partir de cet automne, elle serait résidente à temps complet dans notre commune.

L'isolation des rampants de la toiture dans les combles n'a jamais été totalement terminée.

Un devis sollicité à Mr MARCOULY s'élève à 1 500 € HT de main d'oeuvre avec 350.00 € HT environ de fournitures.

Les élus acceptent le devis pour sa réalisation en fin d'été.

Maison de la Chasse

Mme le Maire informe les élus que Philippe Destrel, président de la société de chasse "La Diane du Bastit" et propriétaire de la maison de la chasse va déplacer son traitement venaison sur ce lieu (actuellement sur le site de la bergerie aux Garennes).

Pour ce faire, un Permis de Construire va être déposé en mairie pour un abri non clos.

Ce dernier souhaiterait réfléchir avec la mairie sur un système de clôture, devant la place de la mairie, entre la commune et sa parcelle afin que son terrain soit clos car jusqu'à présent, cette parcelle est prise pour un chemin communal et elle est fréquemment empruntée par des marcheurs et vététistes.

A voir lors d'un prochain conseil.

Déplacement toilettes sèches

Alain, employé communal a terminé la clôture entre la commune et la famille Briodin afin qu'une fois les toilettes sèches déplacées dans le petit terrain contre l'église, la vue soit cachée vers ces propriétaires.

Cyril Garrigues aidé d'Alain et de Pascal Angélibert se chargent de poser les toilettes sèches à leur nouvel emplacement.

Jardinières fleurs

Mme le Maire remercie Daniel Hureau pour la pose de 9 jardinières sur les barrières en rondins bois, le long de la D807.

Des fleurs ont été achetées par Mme le Maire et Brigitte Burgalières qu'elles planteront un de ces soirs.

Soirée PNR vers luisants

Mme le Maire rappelle aux élus la sortie du 26 juin organisée par le PNR des Causses du Quercy proposant une balade nocture dans le bourg à la recherche de verts luisants.

Ciné Belle Etoile

Mme le Maire rappelle également la séance du lundi 23 août prévue au terrain de boules avec pour thème "Thomas Pesquet, l'étoffe d'un héros".

A partir de 17 h 00, marché du Bois de Faral sur ce lieu suivi du jeu "Lot Trotteurs" et astronomie.

RAID NATURE 46

Cette association organise les 23 et 24 octobre la finale championnat de France des raids multisports. Il s'agit d'une course pédestre et VTT, en lecture de carte qui empruntera un circuit qui passera sur notre commune.

Recensement population

Devant avoir lieu en 2022, en raison de la crise sanitaire, l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter cette enquête en 2023.

Fin de séance à 22 h 00.